Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger
Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger
Band: 24 (1997)
Heft: 1

Artikel: Maladie de la vache folle : abattages limités
Autor: Schenk, Willy
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-912001

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. Voir Informations légales.

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

Download PDF: 21.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Maladie de la vache folle

Abattages limités

Pour tenter d'éradiquer la maladie de la vache folle et rassurer les consommateurs, le Conseil fédéral avait proposé l'abattage de 230 000 vaches pour un coût de 320 millions de francs. Mais dans un premier temps, le Parlement a décidé de limiter les abattages à environ 2000 bovins pour le prix de 8 millions de francs.

*Willy Schenk**

La Suisse a enregistré 230 cas d'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) depuis l'apparition de la maladie. Bien que loin derrière la Grande-Bretagne (160 000 cas) et l'Irlande, elle vient en troisième position des pays frappés par l'ESB. Comme la maladie peut apparemment se transmettre à l'homme par la consommation de viande de bœuf, la consommation de cette dernière, déjà en diminution, a chuté. L'Union européenne a décidé de boycotter la viande de bœuf suspecte et contraint la Grande-Bretagne et l'Irlande à abattre toute bête ayant pu être infectée par des farines animales. En Allemagne, le land de Bade-Wurttemberg a décrété un embargo sur l'importation de viande de bœuf suisse, embargo auquel se sont joints plus d'une vingtaine de pays.

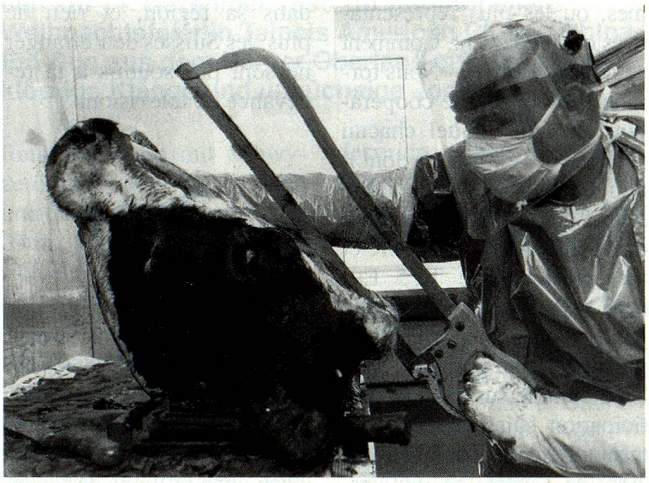

Examen du crâne d'une vache frappée de la maladie dite de la vache folle. L'origine et la propagation de la maladie présentent encore bien des mystères. (Photo: Keystone)

Viande suisse boycottée

La Suisse n'est certes pas grande exportatrice de viande. Mais la décision de nos voisins italiens, français et allemands d'interdire les importations de bovins suisses est tombée comme un couperet. Même si l'Italie a assoupli temporairement ses mesures, les exportations de bovins et de viande bovine vers ce pays ont subi une baisse de 120 millions de francs. Dans l'intervalle, les Pays-Bas ont annulé l'importation de 5000 bovins. Si le boycott devait s'étendre au lait et au fromage, la Suisse pourrait enregistrer un recul supplémentaire des exportations équivalent à 500 millions de francs.

Le projet du Conseil fédéral prévoyait un abattage calqué sur le modèle britannique afin d'éradiquer l'ESB en Suisse. Il s'agissait d'abattre 230 000 bovins nés avant l'interdiction des farines animales en décembre 1990, ainsi que les descendants des vaches atteintes par la maladie. Ce plan, devisé à quelque 320 millions de francs, aurait dû s'étendre jusqu'à mi-1999. Les agriculteurs auraient reçu 1000 francs par vache abattue et auraient participé aux coûts par une retenue de 2 centimes par litre de lait. Le projet du gouvernement avait pour objet de diminuer le risque principal de transmission de la maladie, de rassurer les consommateurs et de faire lever les embargos étrangers afin d'assainir le marché de la viande bovine.

Seule l'Union suisse des paysans approuvait les mesures gouvernementales, non sans critiquer la retenue de 2 centimes par litre de lait. Les médias ont émis quelques réserves, soulignant le manque de certitude quant à la transmission de la maladie. Selon d'autres critiques, le projet du Conseil fédéral tendait à accroître la confusion entre les mesures sanitaires et économiques. A la suite du peu d'écho rencontré par les propositions du Conseil fédéral, les commissions parlementaires ont élaboré une solution moins onéreuse. S'inspirant du modèle appliqué par nos voisins français, elles ont proposé d'abattre uniquement les troupeaux où des cas d'ESB sont apparus. Ce «modèle français» n'a toutefois pas l'approbation des vétérinaires. Jusqu'à présent, il n'existe aucune preuve que la maladie puisse être transmise d'une bête à l'autre dans le même troupeau. Seule la contamination par de la farine animale ou de la vache porteuse au veau est prouvée.

Quelque 2000 abattages

Se référant au modèle français, le parlement a encore découvert des possibilités d'économies supplémentaires. Dans les troupeaux atteints par la maladie de la vache folle, seuls les descendants des bovins atteints d'ESB et les bêtes nées avant l'interdiction de la farine contaminée doivent être abattus. Ainsi le nombre de bêtes à abattre passe de 230 000 à environ 2000. Les coûts descendent de 320 millions à 8 millions. Il est vrai cependant que le parlement a consacré encore 25 millions de francs supplémentaires à l'assainissement du marché. Ce, malgré le fait que les campagnes d'abattage menées en 1996, qui ont déjà coûté 70 millions de francs, n'ont pas permis de soulager le marché de la viande bovine.

Le chef du Département fédéral des finances, Kaspar Villiger, estime que la variante adoptée par le Parlement n'est que de «la poudre aux yeux». Même les parlementaires sont conscients que les mesures urgentes limitées n'impressionneront sûrement pas les pays étrangers et que la Suisse n'atteindra pas le statut de pays libre de l'ESB. C'est la raison pour laquelle le Conseil des Etats et le Conseil national ont décidé de garder en réserve le plan gouvernemental, afin de pouvoir le reprendre en cas d'urgence. ■

* Willy Schenk, ancien correspondant parlementaire du Tages-Anzeiger de Zurich.